

ORIGINAL

RCA.32.352

SIGNIFICATION D'UN ARRET.

L'an deux mille dix neuf, le 27 ^{juin} jour du mois
de juin;

A la requête de Cadastre Minier « CAMI » en sigle dont les bureaux sont situés au croisement des avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu à Kinshasa;

Je soussigné : SASSA RIBSHOV huissier de
résidence à Kinshasa/Gombe;

AI DONNE SIGNIFICATION aux :

- ✓ 1. La Société JEKA Sarl dont le siège social est situé au n°290 de l'avenue Lubumbashi, Ville de Buta dans la Province Orientale et ayant élu domicile au Cabinet de son conseil Maître Paulin BOMBESHAY, Avocat au Barreau de Kinshasa/Matete et y résidant au n°5 de l'avenue Lukusa à Kinshasa/Gombe ;
- ✓ 2. L'ETAT CONGOLAIS, pris en la personne du Ministre des Mines, dont les bureaux sont situés au sein de l'immeuble Gécamines sur le Boulevard du trente Juin à Kinshasa ;
- ✓ 3. LE Ministère Public près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe, dont les bureaux sont situés au Palais de Justice dans la Commune de la Gombe à Kinshasa
4. LA SOCIETE THAURFIN ITD, établie aux BVI le 18 juillet 2012 et portant le numéro d'enregistrement 1724635 ayant son siège social au 21, rue Blancart, 7030-saint Symphorien en Belgique, poursuites et diligences de son Directeur Gérant sieur POL HUART ayant élu domicile pour le besoin de la présente au cabinet de son conseil Maître Jivet NDELA KUBOKUSO y séant au n°59 de l'avenue Virunga dans la Commune de la Gombe à Kinshasa RDC.

L'expédition en forme exécutoire d'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe, en date du **20/12/2018** sous le **RCA.32.352**.

La présente signification se faisant pour leur information et direction et à telles fins que de droit ;

Et pour que les signifiés n'en prétextent ignorance, je leur ai laissé la copie dudit arrêt annexé au présent exploit.

223

Pour le 1^{er}

Etant à ~~ce~~ cabinet M^c MOTOMBO, son domicile élu

Et y Parlant à : M^{me} ROSE KAPINGA, Secrétaire, ainsi déclaré

Pour le 2^{ème}

Etant à : ses bureaux dans l'immeuble du gouvernement

Et y Parlant à : M^c FONO MAKIASI MATHIEU, Réceptionniste
ainsi déclaré

Pour le 3^{ème}

Etant à : ses bureaux

Et y Parlant à : M^{me} MBENZA, Secrétaire, ainsi déclaré

Pour le 4^{ème}

Etant à :

Et y Parlant à :

Dont acte,
POUR RECEPTION.

Coût : FC

L'Huissier,
GREFE CIVIL
M. M. M. M.
le 27/06/2019
NSH

Ministère des mines
RECEPTION COURRIER
DATE 27 JUIL 2019
N° ENREGISTREMENT 07820
PAR F. A. N. S. H.

PARQUET GENERAL / COMME
DATE 27/06/19
N°
SIGNATURE:

GAB/CI MUTOMBO & ASSOCIES
POUR RECEPTION
LE 27/06/2019
PAR sec